

Déposé au Greffe
le 02 JUL 2009
sous le N° 2906207
RCS N° 87 B 683

QUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 65.800.608 €
Siège social: Immeuble l'Atalante - Avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2009

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

EXTRAIT

Le 10 juin 2009 à 10 Heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire le 26 mai 2009.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques PRUNEAU, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Mr Hubert de Feydeau BPA
- Mr Frédéric BARROIS BPO

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Mr Gérard Bodiguel

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 859 886 actions sur les 2 860 896 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

- le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- le rapport du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
-
- nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
 - remplacement du représentant permanent d'une société administrateur,
 - pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente le rapport du Conseil d'administration, puis il fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Frédéric CHENOT, demeurant 1, rue des Noues 44880 SAUTRON en remplacement de Monsieur Jacques PRUNEAU, démissionnaire et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT
D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques PRUNEAU, demeurant 1 rue Pierre Loti 35700 RENNES en remplacement de Monsieur Frédéric BARROIS, en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau présents après lecture.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

The block contains three handwritten signatures. The signature for 'Le Président' is a large, stylized 'M' with a long horizontal stroke extending to the right. The signature for 'Le Secrétaire' is a cursive signature starting with a large 'a' and ending with a long horizontal stroke. The signature for 'Les Scrutateurs' is a cursive signature starting with a large 'P' and ending with a long horizontal stroke.